



Mâcon, le 07 juillet 2020

INFORMATION PRESSE

LES SERVICES DE L'ÉTAT SE MOBILISENT EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

Le comité stratégique de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) s'est réuni sous la présidence du secrétaire général de la préfecture et de la substitut du procureur de la République du tribunal judiciaire de Chalon-sur-Saône.

La MISEN est chargée de coordonner et planifier l'action des services de l'État dans les domaines de l'eau et de la nature. Les actions menées visent l'amélioration de la qualité des rivières, des plans d'eau et des nappes, une gestion quantitative de l'eau plus raisonnée ainsi que la préservation des espaces naturels et de la biodiversité.

Pour atteindre ces objectifs, l'État veille au respect de la réglementation en matière d'environnement, mobilise des soutiens financiers, et apporte conseil et appui technique aux acteurs du territoire. La MISEN examine le bilan de l'action de l'année écoulée et définit les priorités pour l'année à venir.

En 2019, les services de police de l'eau et de la nature ont effectué plus de 1 650 contrôles répartis sur tout le département. 389 infractions et non conformités ont été relevées, donnant lieu à des rappels à la loi et des procédures administratives ou judiciaires. Les plus fréquentes concernent les rejets polluants, l'application des produits phytosanitaires, les infractions à la réglementation chasse, ou la circulation motorisée dans les espaces naturels.

Les priorités d'actions de l'année 2020 s'inscrivent dans la continuité de l'année précédente, avec une attention particulière sur la restauration de la qualité des cours d'eau, la lutte contre les pollutions dues aux produits phytosanitaires, la préservation du bocage et la sécurité à la chasse. Les contrôles du respect des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse estivale seront accrus.